

Coopération décentralisée

BAMAKO INTÈGRE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE À SA STRATÉGIE GLOBALE DE DÉVELOPPEMENT

Au Mali, la coopération décentralisée couvre un large champ allant des amitiés entre villes à des conventions de partenariat signées entre régions. La ville de Bamako a créé une Direction du jumelage et de la coopération décentralisée pour une rénovation basée sur le principe gagnant-gagnant.

Dans le cadre de sa politique d'ouverture au monde, Bamako a dès 1966 noué sa première relation de jumelage avec la ville allemande de Leipzig, puis a conclu des accords de jumelage avec les villes de Dakar en 1973, d'Angers et d'Achkhabad en 1974, de Rochester en 1975, de Bobo Dioulasso en 1994, de Meknès et de Parakou en 2010, de Nouakchott en 2011, de Fès en 2014, enfin et de Conakry en 2016. Toutefois, avant la loi 93-008 du 11 février 1993 modifiée par la loi du 16 octobre 1996 relative à la libre administration des collectivités autorisant les communes maliennes à nouer des relations de partenariat entre elles ainsi qu'avec des collectivités étrangères, la ville de Bamako était déjà lancée dans ce type de coopération. Les accords signés ont eu des fortunes diverses à cause des différentes mutations sociopolitiques qu'a connues le monde. Au titre des partenariats de jumelage culturel, la mairie du district de Bamako a adhéré à des associations de collectivités locales telles que l'Association internationale des maires francophones (AIME, dont Bamako, membre fondateur, a été le secrétaire général en 2003-2004), Métropolis, Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique, l'Organisation des villes et capitales islamiques, l'Association internationale des régions francophones, et enfin le Conseil des collectivités territoriales de l'UEMOA. Ajoutons la signature de conventions de coopération décentralisée avec les villes de Bordeaux, Grand-Lyon, Strasbourg, Évry, Ouagadougou, Paris, Montréal. Pour le suivi, la mise en oeuvre des accords de coopération et la prospection, la mairie du district de Bamako s'est dotée d'un service de relations internationales, la Direction du jumelage et de la coopération décentralisée, ce qui, il faut le souligner, reste une spécificité bamakoïse au Mali.

La diplomatie des villes

Les jeunes collectivités maliennes d'une manière générale, et Bamako en particulier, ont intégré la coopération décentralisée dans leur stratégie globale de développement car elle apporte le complément de ressources matérielles, financières et intellectuelles nécessaires à leur développement. Les projets réalisés avec leurs partenaires touchent presque tous les domaines transférés aux collectivités : l'assainissement, la formation et le renforcement des capacités, l'organisation administrative et l'amélioration des recettes, la santé, l'éducation, la gestion des déchets solides, l'hydraulique, la voirie, le sport et la culture, l'échange de jeunes, la planification urbaine... Au-delà de la mobilisation des ressources complémentaires qu'elle apporte, la diplomatie des villes contribue à leur rayonnement sur l'échiquier international – leur partenariat a débouché sur la création des réseaux de villes –, ainsi qu'au rapprochement entre les peuples dans un esprit de solidarité et de partage, contribuant ainsi aux échanges entre les communautés partenaires, à la promotion des actions en direction de groupes spécifiques de population, et enfin à la découverte des valeurs sociales et culturelles de l'autre.

Heurs et malheurs de la coopération

Sur la période 2008-2016, différents partenaires de la mairie du district de Bamako interviennent dans des domaines relevant de sa compétence. Le district a aussi bénéficié d'accompagnement pour le renforcement des capacités des élus et des techniciens. Mais si la coopération décentralisée prospère par la volonté commune des acteurs concernés de faire de leurs différences et de leurs compétences le creuset de projets concrets correspon-

dant aux besoins réels de la population, ne nous berçons pas d'illusions, il arrive que dans la mise en oeuvre des accords surgissent des difficultés qui, parfois, mettent à mal les partenaires. Par exemple, les équipes à la tête des collectivités partenaires peuvent changer, ou bien le niveau d'engagement et de vision peut varier. On peut aussi déplorer la non-valorisation de l'apport des collectivités du Sud, où le niveau de réciprocité des relations de coopération décentralisée reste faible, et les entraves à la mobilité entre les pays dues aux différences de réglementations auxquelles les collectivités partenaires sont soumises dans leur pays respectifs. Cela concerne notamment la maîtrise d'ouvrage, plus souvent exercée par des structures relais ou des prestataires de services des collectivités étrangères que par les collectivités maliennes, ou l'absence d'échanges économiques entre collectivités partenaires, ce qui constitue aussi un frein à l'établissement de partenariats public-privé.

Viser le gagnant-gagnant

En définitive, au Mali, la coopération décentralisée couvre un champ très vaste. Elle a connu une évolution historique remarquable, partant de simples amitiés pour évoluer vers des jumelages culturels et des jumelages de coopérations. Depuis l'avènement des collectivités territoriales, elle a franchi une nouvelle étape avec le développement de conventions de partenariat entre régions, cercles, communes et institutions de niveaux similaires. Dans un monde de plus en plus difficile, il est plus qu'urgent de statuer sur des stratégies de rénovation, une rénovation essentiellement basée sur le principe du gagnant-gagnant, avec des projets encore plus ambitieux.

Catherine Demy